

Chant du coq et tir sportif, même combat !

samedi 2 décembre 2023

Lundi 4 décembre 2023, une proposition de loi visant à mieux protéger les agriculteurs des néoruraux qui les poursuivent en justice doit être examinée à l'Assemblée nationale. Elle pourrait avoir d'excellentes répercussions pour les clubs de tir...

Cette proposition de loi ne se cantonne pas qu'à la ruralité, elle concerne aussi les zones urbaines. « Vous achetez un appartement au-dessus d'un magasin qui génère des nuisances sonores. Vous le saviez, donc vous acceptez un certain nombre de désagréments », a précisé Eric Dupond-Moretti lors d'une rencontre avec la presse.

Le texte qui sera débattu lundi dans l'Hémicycle propose de compléter le Code civil en précisant que la responsabilité civile ne peut être engagée « lorsque le trouble provient d'activités, quelle que soit leur nature, préexistantes à l'installation (...) qui se sont poursuivies dans les mêmes conditions et qui s'exercent conformément à la législation en vigueur. ».



Les députés sont en train d'envisager que ceux qui sont déjà en place, ne seront plus poursuivis pour trouble anormal du voisinage, par des nouveaux venus qui connaissent parfaitement la situation du lieu en s'y installant.

Ce texte de bon sens qui consacre le bien-vivre ensemble devrait apporter une bouffée d'oxygène à des clubs de tir en difficultés.

Certains, installés de longue date sur des sites éloignés à l'origine de toute habitation, se retrouvent aujourd'hui cernés par des néoruraux.

Profitant de prix avantageux pour acquérir des terrains à proximité de zones d'activités de ce type, ces nouveaux résidents s'empressent une fois installés, de se regrouper pour faire fermer les stands de tir autour desquels ils se sont implantés en toute connaissance de cause.

Jusqu'à présent, les décisions de justice étaient souvent défavorables aux clubs de tir sportifs qui se ruinaient en frais de procédure avant de fermer ou de chercher ailleurs un terrain plus favorable.

Le vent pourrait tourner :

Demain, si comme on l'espère cette loi passe à l'Assemblée, les clubs sportifs pourront se défendre et pérenniser leurs activités, vent debout contre leurs

détracteurs nouvellement installés à proximité de leurs stands.

Voir aussi :

- ▶ Les clubs de tir victimes des promoteurs immobiliers ou des municipalités ;
- ▶ [Dossier législatif](#) sur le site du Sénat. La loi poursuit son parcours en urgence. Cette loi vise à préserver les activités traditionnelles et usages locaux des actions en justice de voisins sensibles aux bruits et aux odeurs,
- ▶ La nouvelle république.fr ;